

ACTION URGENTE

LE PERSONNEL D'ARTICLE 19 MENACÉ À MEXICO

L'organisation de défense des droits humains Article 19, qui travaille sur le droit à la liberté d'expression, a reçu une lettre anonyme de menaces à son siège de Mexico, la capitale du Mexique.

Le 19 avril, une lettre de menaces a été trouvée devant la porte d'entrée des locaux d'**Article 19**. Le contenu visait le directeur, **Darío Ramírez**, et le reste du personnel de l'organisation. Il y était écrit : « Putain de petit chef [...], tu es un connard et tu ne sais pas à qui tu as affaire [...]. On verra si ton cœur ne s'arrête pas avec une raclée. Trop de putain de liberté. On verra comme tu es macho quand toi et tes petits cons finirez bien baisés [...]. On te surveille de très près [...]. Tu sais qui on est et ce qu'on peut faire. »

Article 19 a porté plainte auprès des autorités du district fédéral. L'organisation a demandé une protection du mécanisme créé pour protéger les journalistes et les défenseurs des droits humains pour Darío Ramírez et tout son personnel. Les autorités du district fédéral ont mis en place des patrouilles de police en application d'une ordonnance de protection émise par la Commission des droits humains du District fédéral (CDHDF).

Article 19, son directeur et ses employés ont décidé de poursuivre leur travail de documentation, de défense et de promotion relatif à la liberté d'expression au Mexique. L'organisation a relevé de nombreux cas de journalistes attaqués et/ou menacés dans tout le pays et constaté que les autorités n'enquêtaient pas efficacement sur ces affaires et ne garantissaient pas la sécurité des journalistes.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS dans votre propre langue :

- déclarez-vous inquiet pour la sécurité de tout le personnel d'Article 19 et de son directeur, Darío Ramírez, et engagez les autorités à leur fournir à tous une protection efficace en respectant strictement leurs souhaits ;
- priez instamment les autorités de mener dans les meilleurs délais une enquête approfondie et impartiale sur la lettre anonyme de menaces trouvée au siège d'Article 19 et demandez que ses conclusions soient rendues publiques et que les responsables présumés soient amenés à rendre des comptes ;
- rappelez aux autorités qu'elles ont pour obligation de veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités sans crainte de représailles, conformément à la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 JUIN 2013 À :

Ministre de l'Intérieur
Miguel Ángel Osorio Chong
Bucareli 99, col. Juárez, Cuauhtemoc,
Distrito Federal, México, C.P. 6600,
Mexique
Courriel : secretario@segob.gob.mx
Fax : +52 55 5093 3414 (merci de vous
montrer persévérant)
Formule d'appel : *Estimado Señor*
Secretario, / Monsieur le Ministre,

Chef du gouvernement du district fédéral
Miguel Ángel Mancera Espinosa
Plaza de la Constitución y 5 de febrero
7mo. Piso, Oficina 103, Col. Centro, C.P.
06068, Del. Cuauhtemóc, México D.F.,
Mexique
Fax : +52 55 5345 8030
Courriel :
jefaturadegobierno@df.gob.mx
Formule d'appel : *Estimado Jefe de*
Gobierno, / Monsieur,

Copies à :
Article 19
Courriel : mexico@article19.org

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays (adresse(s) à compléter) : Nom(s), adresse(s), numéro de fax, courriel, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

LE PERSONNEL D'ARTICLE 19 MENACÉ À MEXICO

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Article 19 a ouvert son siège régional au Mexique en 2006. Depuis, cette organisation constate et dénonce la pression exercée contre les médias, les journalistes et d'autres personnes qui exercent leur droit fondamental à la liberté d'expression.

En 2012, la Loi relative à la protection des défenseurs des droits humains et des journalistes a été approuvée à l'unanimité par la Chambre des députés et le Sénat, avant d'être promulguée par le président. Son application a débuté, notamment grâce à la participation directe de représentants de la société civile. Toutefois, il est nécessaire de mettre en place de toute urgence des protocoles opérationnels, des directives claires relatives à la coopération entre les autorités fédérales et celles des États, ainsi que des ressources, afin de garantir l'efficacité du texte. Il est primordial que les autorités se rappellent que leur rôle ne se résume pas à instaurer un mécanisme de protection, mais qu'elles doivent établir une communication vitale entre les gouvernements au niveau fédéral, étatique et municipal.

Noms : Darío Ramírez (h) et le personnel d'Article 19
Genre : hommes et femmes

AU 108/13, AMR 41/021/2013, 24 avril 2013